

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 393 Subvention à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est allouée à l'Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales, dont le siège social est situé, 5-7 rue Guillemillot à Paris 75014, pour son fonctionnement. D04025/ 2012_00701 / 19602

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 324, ligne VF400002 ; Provision pour subvention de fonctionnement au titre du Patrimoine